



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Secrétariat de projet MHS
Conférence suisse des directrices
et directeurs cantonaux de la santé
Speichergasse 6
3000 Berne 7

E-mail: christine.friedli@gdk-cds.ch

| | | | |
|---------------|----------------------|-----------|--|
| Lieu, date | Berne, le 22.04 2015 | N° direct | 031 335 11 13 |
| Interlocuteur | Martin Bienlein | E-mail | martin.bienlein@hplus.ch |

Réévaluation de la prise en charge des blessés graves

Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions pour votre invitation à prendre position sur la procédure susmentionnée. La présente réponse se base sur une enquête auprès de nos membres.

H+ soutient l'organisation d'une procédure en deux temps pour les consultations relatives au rattachement d'un domaine à la MHS ainsi qu'à l'attribution de prestations, comme le demandait le Tribunal administratif fédéral. Pour les demandes d'attribution, il est cependant nécessaire que les critères et leur importance soient connus. La question de savoir si un hôpital ou une clinique déposera une demande d'attribution n'est guère pertinente pour cette première étape.

Il est important pour H+ que les assurances-accidents soient favorables au rattachement des traitements des blessés graves au champ d'application de la CIMHS. Cela parce que dans de nombreux cas, les personnes grièvement blessées le sont en raison d'un accident qui relève de la LAA, qui ne prévoit ni planification hospitalière, ni délégation automatique de cette tâche à la LAMal ou à la CIMHS. Et cette dernière ne peut, selon ses bases légales, édicter des prescriptions que pour des prestations de l'assurance-maladie obligatoire.

Nous ne comprenons pas pourquoi la CIMHS ne fait pas reposer sa réévaluation sur une base de données. Selon la décision d'attribution du 20 mai 2011, des données sont censées être disponibles dans un registre, qui doit pouvoir être consulté pour les nouveaux rattachements et attributions. Cela permettrait de rendre compréhensibles les critères proposés. A l'avenir, nous vous prions de publier au préalable toutes les données possibles et déjà relevées sur les cas et sur les critères.

H+ ne se prononce pas sur les critères concrets de rattachement. Nous vous prions de tenir compte des réponses de nos membres. Pour l'attribution, il convient de prendre en considération un horizon temporel plus long pour le respect des critères, car les hôpitaux et les cliniques ont déjà beaucoup investi pour ces traitements.

Concernant les exigences posées aux différentes institutions, nous vous demandons par ailleurs de veiller à ce que les certifications et registres éventuels apportent une plus-value manifeste, restent simples et peu bureaucratiques. Ils devraient reposer sur des structures d'enregistrement des données existantes et uniformes dans les hôpitaux et être valables pour toutes les décisions MHS. Des procédures de reconnaissance lourdes et coûteuses, nécessitant des banques de données différentes pour chaque mandat de prestation MHS, auraient pour conséquence de limi-

ter artificiellement la possibilité de briguer de tels mandats, respectivement d'en augmenter fortement le coût. Ce d'autant plus que la durée des mandats est à chaque fois limitée.

Nous vous remercions de votre attention.

Avec nos meilleures salutations



Bernhard Wegmüller
Directeur